République Française

Commune de Domloup
Département d'Ille et Vilaine, Canton de Châteaugiron

Conseil municipal

Compte rendu

Séance du vendredi 18 mars 2022

Extrait du registre des délibérations

Le vendredi dix-huit mars deux mille vingt-deux, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le onze mars 2022, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP.

Étaient présents : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Katell BEUCHER, Daniel PRODHOMME (à partir du point n° 7), Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jean-Marc DESHOMMES, Isabelle LHOMME, Michel MERCIER, Sandrine BOUCARD, Bernard BOUFFART, Laurent CLISSON (à partir du point n° 21), Sylvie FILATRE, Yves LE GALL, Sandrine LELIÈVRE, Sunita LE ROUX, Elodie RAYMOND, Viviane SAINT-DENIS

Absents(tes) excusée(s) : M.M Jérôme CHOPIN (pouvoir à Jean-Marc DESHOMMES), Kevin DOFAL, Gérard DOMINÉ, Goulven DONNIOU (pouvoir à Sandrine BOUCARD), David EGASSE (pouvoir à Géraldine HARNOIS-MARTIN), Marie-Anne EON (pouvoir à Isabelle LHOMME), Catherine GUIBERT (pouvoir à Sylvie FILATRE), Christophe LAINÉ (pouvoir à Daniel PRODHOMME), Léna MONNIER

Monsieur Michel MERCIER est élu secrétaire de séance.

Le Maire préside la séance et présente ce qui suit.

2022-18/03-01 Approbation du procès-verbal de la séance du 21 février 2022

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 21 février 2022 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal, avant son adoption définitive.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Approuve** le procès-verbal de la séance du lundi 21 février 2022.

2022-18/03-02/03/04/05/06- Finances/Approbation des Comptes de Gestion 2021/Budget principal et budgets annexes

Rapporteur : Madame Géraldine HARNOIS –MARTIN, Adjointe en charge des finances

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire, sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Approuve** le Compte de gestion 2021 du Budget principal établi par Monsieur le Trésorier. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- ✓ **Approuve** le Compte de gestion 2021 du Budget annexe « assainissement » établi par Monsieur le Trésorier. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- ✓ **Approuve** le Compte de gestion 2021 du Budget annexe « Boulangerie » établi par Monsieur le Trésorier e. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- ✓ **Approuve** le Compte de gestion 2021 du Budget annexe « Café-restaurant » établi par Monsieur le Trésorier. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- ✓ **Approuve** le Compte de gestion 2021 du Budget annexe « Lotissement communal rue de Hédé » établi par Monsieur le Trésorier. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2022-18/03-07/08/09/10/11 Finances/ Approbation du Compte Administratif 2021/ Budget général et budgets annexes

BUDGET GENERAL

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice	1 371 666.48 €
Recettes de l'exercice	1 260 339.21 €
Résultat d'investissement de l'exercice	- 111 327.27 €
Excédent reporté	109 690.27 €
Résultat d'investissement de clôture	- 1 637.00 €

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice	2 648 286.02 €
Recettes de l'exercice	3 250 142.62 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	601 856.60 €
Excédent reporté	0.00 €
Résultat de fonctionnement de clôture	601 856.60 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice	20 654.90 €
Recettes de l'exercice	37 426.20 €
Résultat d'investissement de l'exercice	16 771.30 €
Excédent reporté	54 696.00 €
Résultat d'investissement de clôture	71 467.30 €

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice	73 579.99 €
Recettes de l'exercice	81 128.26 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	7 548.27 €
Excédent reporté	211 928.77 €
Résultat de fonctionnement de clôture	219 477.04 €

BUDGET BOULANGERIE

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice	12 371.82 €
Recettes de l'exercice	12 054.42 €
Résultat d'investissement de l'exercice	- 317.40 €
Déficit reporté	- 12 054.42 €
Résultat d'investissement de clôture	- 12 371.82 €

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice	1 740.89 €
Recettes de l'exercice	14 027.45 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	12 286.56 €
Excédent reporté	0.00 €
Résultat de fonctionnement de clôture	12 286.56 €

BUDGET CAFÉ-RESTAURANT

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice	2 473.45 €
Recettes de l'exercice	2 410.00 €
Résultat d'investissement de l'exercice	- 63.45 €
Déficit reporté	- 2 410.00 €
Résultat d'investissement de clôture	- 2 473.45 €

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice	1 329.61 €
Recettes de l'exercice	7 136.64 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	5 809.03 €
Excédent reporté	10 493.36 €
Résultat de fonctionnement de clôture	16 302.39 €

BUDGET LOTISSEMENT RUE DE HÉDÉ

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice	90 464.94 €
Recettes de l'exercice	165 259.25 €
Résultat d'investissement de l'exercice	74 794.31 €
Excédent reporté	84 740.75 €
Résultat d'investissement de clôture	159 535.06 €

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice	172 677.33 €
Recettes de l'exercice	232 005.84 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	59 328.51 €
Déficit reporté	- 250.00 €
Résultat de fonctionnement de clôture	59 078.51 €

Avant de procéder au vote, la Présidente de l'assemblée préalablement élue par le Conseil municipal, Madame Sylviane GUILLOT, constate que Monsieur Jacky LECHÂBLE, en sa qualité de Maire lors de l'exécution du budget 2021 a quitté la salle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote), le Conseil Municipal

- **Approuve** le Compte administratif 2021 du Budget général tel que présenté ci-dessus

Approuve les Comptes administratifs 2021 des Budgets annexes : « Assainissement », « Boulangerie », « Café-restaurant », « Lotissement communal rue de Hédé » tels que présentés ci-dessus

2022-18/03-12 Affectation des résultats constatés au compte administratif 2021 du Budget Général

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats constatés au compte administratif 2021 du Budget général tels que présentés dans le tableau ci-après :

Reprise définitive des résultats au BP 2022	**Montant €**
Solde d'exécution de la section de fonctionnement	601 856.60
Solde d'exécution de la section d'investissement	- 1 637.00
Solde des restes à réaliser en investissement	- 113 231.82
Besoin de financement	- 114 868.82
Affectation du résultat de la section de fonctionnement pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement = recette d'investissement (article 1068)	601 856.60
Excédent de fonctionnement reporté (R002)	-
Déficit d'investissement reporté (D001)	1 637.00

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Décide** la reprise définitive des résultats constatés au compte administratif 2021 du Budget Général au budget primitif 2022, tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

- ✓ **Décide** d'affecter la somme de 601 856.60 € à l'article 1068.

2022-18/03-13 <u>Affectation des résultats constatés au compte administratif 2021 du Budget Assainissement</u>

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats constatés au compte administratif 2021 du Budget annexe « Assainissement » tels que présentés dans le tableau ci-après :

Reprise définitive des résultats au BP 2022	**Montant €**
Solde d'exécution de la section de fonctionnement	219 477.04
Solde d'exécution de la section d'investissement	71 467.30
Solde des restes à réaliser en investissement	-30 656.63
Besoin de financement	-
Affectation du résultat de la section de fonctionnement en recette d'investissement (article 1068)	0.00
Excédent de fonctionnement reporté (R002)	219 477.04
Excédent d'investissement reporté (R001)	71 467.30

<u>Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal</u>

- ✓ **Décide** la reprise définitive des résultats constatés au compte administratif 2021 du Budget annexe « Assainissement » au budget primitif 2022, tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

2022-18/03-14 <u>Affectation des résultats constatés au compte administratif 2021 du Budget Boulangerie</u>

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats constatés au compte administratif 2021 du Budget annexe « Boulangerie » tels que présentés dans le tableau ci-après :

Reprise définitive des résultats au BP 2022	**Montant €**
Solde d'exécution de la section de fonctionnement	12 286.56
Solde d'exécution de la section d'investissement	- 12 371.82
Solde des restes à réaliser en investissement	0.00
Besoin de financement	- 12 371.82
Affectation du résultat de la section de fonctionnement en recette d'investissement (article 1068)	12 286.56
Excédent de fonctionnement reporté (R002)	0.00
Déficit d'investissement reporté (D001)	12 371.82

<u>Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal</u>

- ✓ **Décide** la reprise définitive des résultats constatés au compte administratif 2021 du Budget annexe « Boulangerie » au budget primitif 2022, tels que présentés dans le tableau ci-dessus.
- ✓ **Décide** d'affecter la somme de 12 286.56 € à l'article 1068.

2022-18/03-15 <u>Affectation des résultats constatés au compte administratif 2021 du Budget Café-restaurant</u>

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats constatés au compte administratif 2021 du Budget annexe « Café-restaurant » tels que présentés dans le tableau ci-après :

Reprise définitive des résultats au BP 2022	**Montant €**
Solde d'exécution de la section de fonctionnement	16 302.39
Solde d'exécution de la section d'investissement	- 2 473.45
Solde des restes à réaliser en investissement	0.00
Besoin de financement	- 2 473.45
Affectation du résultat de la section de fonctionnement en recette d'investissement (article 1068)	2 473.45
Excédent de fonctionnement reporté (R002)	13 828.94
Déficit d'investissement reporté (D001)	2 473.45

<u>Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal</u>

- ✓ **Décide** la reprise définitive des résultats constatés au compte administratif 2021 du Budget annexe « Café-restaurant » au budget primitif 2022, tels que présentés dans le tableau ci-dessus.
- ✓ **Décide** d'affecter la somme de 2 473.45 € à l'article 1068.

2022-18/03-16 <u>Affectation des résultats constatés au compte administratif 2021 du Budget « Lotissement »</u>

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats constatés au compte administratif 2021 du Budget annexe « Lotissement communal rue de Hédé » tels que présentés dans le tableau ci-après :

Reprise définitive des résultats au BP 2022	**Montant €**
Solde d'exécution de la section de fonctionnement	59 078.51
Solde d'exécution de la section d'investissement	159 535.06
Solde des restes à réaliser en investissement	0.00
Besoin de financement	-
Affectation du résultat de la section de fonctionnement en recette d'investissement (article 1068)	-
Recette de fonctionnement reporté (R002)	59 078.51
Recette d'investissement reporté (R001)	159 535.06

<u>Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal</u>

- ✓ **Décide** la reprise définitive des résultats constatés au compte administratif 2021 du Budget annexe « Lotissement communal rue de Hédé » au budget primitif 2022, tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

2022-18/03-17 <u>Budget général/ Section de fonctionnement/Attribution des subventions 2022</u>

Il est proposé au Conseil d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations et aux autres personnes de droit privé pour l'année 2022 selon le tableau suivant :

Association ou organisme	**Montant de la subvention 2022**
Domloup sports	26 000 €
Badminton « Les fous du volant »	150 €
Basket-ball	3 000 €
Danse	1 000 €
Football	5 000 €
Gymnastique « So'Fitness »	500 €
Judo	1 000 €
Yoga	350 €
Domloup sports (fonctionnement)	3 000 €
Echiquier Domloupéen	500 €
ACDC Aïkido	200 €
Tennis du Bois Orcan	500 €
Section UNC Domloup	250 €
In D	500 €
La Compagnie du Loup	200 €
Club des Joyeux Amis	450 €
A.P.E.L. Ecole Sainte Jeanne d'Arc	3200 €
Associations communes traversées LGV	50 €
Protection Civile 35	50 €
Prévention Routière 35	50 €
Réserve « solidarité »	500 €
Réserve pour délibérations individuelles	1 000 €
TOTAL	**47 450 €**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1611-4, L.2121-29, L.2311-7,
- Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment ses articles 9-1 et suivants,

<u>Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal</u>

- ✓ **Approuve** l'attribution des subventions aux associations et autres personnes de droit privé pour l'année 2022, telles que présentées ci-dessus

- ✓ **Décide** d'inscrire la dépense au « Compte 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

2022-18/03-18 <u>Budget général/Section d'investissement/Subvention d'équipement au budget CCAS</u>

Il proposé au Conseil de verser une subvention d'équipement au CCAS permettant la prise en charge de :

- ✓ L'achat de mobilier et la cuisine de la Maison Héléna pour un montant de 22 600 €
- ✓ L'annuité du capital de l'emprunt concernant le logement CCAS pour 4 464 €

Soit une subvention totale de 27 064 €

Il conviendrait d'inscrire au Budget général 2022 les crédits suivants :

- Article 2041621 - Biens mobiliers, matériel et études : 22 600 €
- Article 2041622 - Bâtiments et installations : 4 464 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Décide** de verser au CCAS une subvention d'équipement d'un montant de 27 054 €

- ✓ **Décide** d'inscrire les crédits suivants au budget général 2022 :
  - Article 2041621 - Biens mobiliers, matériel et études : 22 600 €
  - Article 2041622 - Bâtiments et installations : 4 464 €

2022-18/03-19 Budget général/Section d'investissement/Subvention d'équipement à l'association « Les Amis de l'Orgue »

Dans le cadre de la rénovation de l'orgue de l'église Saint Loup, il est proposé au Conseil de verser une subvention d'équipement à l'association « Les Amis de l'orgue » d'un montant de 10 000 €.

Dans le cadre des subventions versées aux personnes de droit privé, il conviendrait d'inscrire, les crédits suivants au Budget général 2022 :

Article 20421 - Biens mobiliers, matériel et études : 10 000 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Décide** de verser à l'association « Les Amis de l'orgue » une subvention d'équipement d'un montant de 10 000.00 €
- ✓ **Décide** d'inscrire les crédits suivants au budget général 2022 :
  - Article 20421 - Biens mobiliers, matériel et études : 10 000 €

2022-18/03-20 Approbation des taux d'imposition 2022

Pour rappel les taux de fiscalité locale de 2021 ont été fixés de la façon suivante :

- ✓ Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 38.12% (fusion du taux communal et du taux du Départemental)
- ✓ Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 33.33%

Pour information le taux de la taxe d'habitation concernant les résidences secondaires ne doit plus être délibéré et est figé concernant notre commune à 18.10%.

Il est proposé au Conseil municipal de maintenir ces taux d'imposition pour 2022

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **Approuve** les taux d'imposition suivants pour l'année 2022 :
  - ✓ Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 38.12%
  - ✓ Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 33.33%

2022-18/03-21 <u>Adoption du Budget Primitif 2022 – Budget Général</u>

Monsieur le Maire présente le projet de Budget Général pour l'année 2022.

Il propose au conseil municipal, d'adopter le Budget Général de la commune pour l'année 2022 comme suit :

- ✓ Section d'investissement (vote par chapitre)
- ✓ Section de fonctionnement (vote par chapitre)

	Section de fonctionnement		**Section d'investissement**	
	dépenses	**recettes**	**dépenses**	**recettes**
Opérations réelles	3 016 324.88	3 366 129.30	1 980 213.00	1 791 273.70
Opérations d'ordre	349 804.42	0.00	45 996.30	349 804.42
Restes à réaliser			282 683.90	169 452.08
Résultat ou solde d'exécution reporté			1 637.00	
TOTAL	**3 366 129.30**	**3 366 129.30**	**2 310 530.20**	**2 310 530.20**

<u>Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal</u>

- **Décide** de voter le Budget Général 2022 par chapitre (section de fonctionnement et section d'investissement)
- **Adopte** le Budget Général pour l'année 2022 tel que présenté ci-dessus.

2022-18/03-22 <u>Adoption du Budget Primitif 2022 – Budget annexe « Assainissement »</u>

Monsieur le Maire présente le projet de Budget annexe « Assainissement » pour l'année 2022.
Il propose au conseil municipal, d'adopter le Budget annexe « Assainissement » pour l'année 2022 comme suit :

- ✓ Section d'investissement (vote par chapitre)
- ✓ Section de fonctionnement (vote par chapitre)

	Section de fonctionnement		**Section d'investissement**	
	dépenses	**recettes**	**dépenses**	**recettes**
Opérations réelles	32 150.00	87 500.00	337 746.71	0.00
Opérations d'ordre	275 927.06	1 100.02	1 100.02	275 927.06
Restes à réaliser			30 656.63	22 109.00
Résultat ou solde d'exécution reporté		219 477.04		71 467.30
TOTAL	**308 077.06**	**308 077.06**	**369 503.36**	**369 503.36**

<u>Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal</u>

- **Décide** de voter le Budget « Assainissement » 2022 par chapitre (section de fonctionnement et section d'investissement)
- **Adopte** le Budget « Assainissement » pour l'année 2022 tel que présenté ci-dessus.

2022-18/03-23 <u>Adoption du Budget Primitif 2022 – Budget annexe « Boulangerie »</u>

Monsieur le Maire présente le projet de Budget annexe « Boulangerie » pour l'année 2022.
Il propose au conseil municipal, d'adopter le Budget annexe « Boulangerie » pour l'année 2022 comme suit :

- ✓ Section d'investissement (vote par chapitre)
- ✓ Section de fonctionnement (vote par chapitre)

	Section de fonctionnement		**Section d'investissement**	
	dépenses	**recettes**	**dépenses**	**recettes**
Opérations réelles	2 454.74	15 240.00	12 700.00	12 286.56
Opérations d'ordre	12 785.26	0.00	0.00	12 785.26
Résultat ou solde d'exécution reporté			12 371.82	
TOTAL	**15 240.00**	**15 240.00**	**25 071.82**	**25 071.82**

<u>Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal</u>

- **Décide** de voter le Budget « Boulangerie » 2022 par chapitre (section de fonctionnement et section d'investissement)
- **Adopte** le Budget « Boulangerie » pour l'année 2022 tel que présenté ci-dessus.

2022-18/03-24 <u>Adoption du Budget Primitif 2022 – Budget annexe « Café-Restaurant »</u>

Monsieur le Maire présente le projet de Budget annexe « Café-Restaurant » pour l'année 2022.
Il propose au conseil municipal, d'adopter le Budget annexe « Café-Restaurant » pour l'année 2022 comme suit :

- ✓ Section d'investissement (vote par chapitre)
- ✓ Section de fonctionnement (vote par chapitre)

	Section de fonctionnement		**Section d'investissement**	
	dépenses	**recettes**	**dépenses**	**recettes**
Opérations réelles	18 618.94	7 330.00	2 540.00	2 473.45
Opérations d'ordre	2 540.00	0.00	0.00	2 540.00
Résultat ou solde d'exécution reporté		13 828.94	2 473.45	
TOTAL	**21 158.94**	**21 158.94**	**5 013.45**	**5 013.45**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **Décide** de voter le Budget « Café-Restaurant » 2022 par chapitre (section de fonctionnement et section d'investissement)
- **Adopte** le Budget « Café-Restaurant » pour l'année 2022 tel que présenté ci-dessus**.**

2022-18/03-25 Adoption du Budget Primitif 2022 – Budget annexe « Lotissement communal rue de Hédé »

Monsieur le Maire présente le projet de Budget annexe « Lotissement Communal rue de Hédé » pour l'année 2022.

Il propose au conseil municipal, d'adopter le Budget annexe « Lotissement Communal rue de Hédé pour l'année 2022 comme suit :

- ✓ Section d'investissement (vote par chapitre)
- ✓ Section de fonctionnement (vote par chapitre)

	Section de fonctionnement		**Section d'investissement**	
	dépenses	**recettes**	**dépenses**	**recettes**
Opérations réelles	74 553.57	34 505.00	178 565.00	0.00
Opérations d'ordre	19 229.94	200.00	0.00	19 029.94
Résultat ou solde d'exécution reporté		59 078.51	0.00	**159 535.06**
TOTAL	**93 783.51**	**93 783.51**	**178 565.00**	**178 565.00**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **Décide** de voter le Budget « Lotissement communal rue de Hédé » 2022 par chapitre (section de fonctionnement et section d'investissement)
- **Adopte** le Budget « Lotissement communal rue de Hédé » pour l'année 2022 tel que présenté ci-dessus.

2022-18/03-26 Urbanisme/ Plan Local d'urbanisme/Approbation de la modification simplifiée n°1

Une procédure de modification simplifiée n°1 du PLU, codifiée aux articles L123- 13-3, L153-31 à L153-48 du Code de l'Urbanisme, a été lancée.

Celle-ci a pour objet d'apporter des modifications limitées au règlement sur 6 sujets :

- Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives en zone UC ;
- Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques en zone UE
- règles sur les clôtures en zone UE et UEb2
- Application des règles de hauteur
- Actualisation de la fiche 2 de l'annexe 5D sur le bâti pouvant changer de destination
- Encadrement des possibilités de changement de destination en zone A

Dans la mise en œuvre de cette procédure de modification simplifiée, l'exposé des motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées doivent être mis à disposition du public pendant un mois, afin qu'il puisse formuler des observations.

Par délibération du 10 janvier 2022, le Conseil municipal a décidé de mettre à disposition du public le projet de modification du PLU dans les conditions suivantes :

- ✓ Un avis publié dans un journal du département, et ce, huit jours au moins avant le début de la mise à disposition du public.
- ✓ Affichage de la délibération de mise à disposition du dossier au public en Mairie durant un mois, avec publication dans un journal diffusé dans le département.
- ✓ Mise à disposition du public du dossier, ainsi qu'un registre, à la mairie de Domloup, du **31 janvier 2022 au 1er mars 2022**, aux jours et heures d'ouvertures de la mairie,
- ✓ Les commentaires pouvant être déposés sur le registre tenu à disposition du public en mairie ou par courriel à l'adresse suivante : accueil@domloup.fr ou adressés par écrit à l'adresse suivante : Mairie de Domloup - Allée de l'Etang 35410 DOMLOUP

A l'issue de cette mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée du PLU, aucune observation n'a été constatée que ce soit sur le registre, par mail, ou par courrier.

Les personnes publiques associées ayant répondu (Pays de Châteaugiron Communauté, Pays de Rennes, Chambre d'Agriculture, Préfecture-bureau de l'urbanisme, Région) ont émis un avis favorable.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-36, L.153-17, L.153-40, L.153-45, L.153-46, L.153-47, L.153-48

Vu la délibération n° 2022-10/01-13 du Conseil municipal du 10 janvier 2022, définissant les modalités de mise à disposition du public de la procédure de modification simplifiée n°1 du PLU de Domloup.

Considérant que la notification aux Personnes Publiques Associées (PPA) n'a fait l'objet d'aucune objection ;

Considérant que la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°1 du PLU n'a fait l'objet d'aucune remarque ou objection.

Considérant que le dossier de modification simplifiée du PLU tel qu'il est présenté peut être approuvé conformément aux articles susvisés du Code de l'Urbanisme.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Approuve** le bilan de la mise à disposition du public tel qu'il a été présenté par Monsieur le Maire en confirmant que la concertation relative au projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Domloup s'est déroulé conformément aux modalités prévues.

- ✓ **Approuve le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Domloup** tel qu'il est annexé à la présente délibération

- ✓ **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.